



# Négociation Annuelle Obligatoire 2025

**Chers collègues, Chers collègues,**

La CFE-CGC est votre partenaire engagé, et nous sommes plus que jamais mobilisés pour défendre vos intérêts lors des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2025. Notre mission est claire : garantir des conditions de travail dignes et des rémunérations justes pour chaque classe de métiers au sein de VIAPOSTE / STP.

## RAPPEL DES AUGMENTATION PASSÉES !

- 2022 : +4% d'augmentation
- 2023 : +3% d'augmentation
- 2024 : +2,1% d'augmentation

Pour rappel, **les NAO sont établies par rapport aux résultats de l'entreprise de l'année précédente.** Ces augmentations témoignent de notre détermination à faire valoir vos droits et à répondre à vos attentes salariales.

**Ouvriers/Employés :** Bien que syndicat catégoriel, nous savons que votre travail est le socle de notre entreprise. C'est pourquoi nous avons exigé des augmentations de salaire significatives et des primes spécifiques.

**Agents de maîtrise :** Une négociation historique de la CFE-CGC a permis d'obtenir une augmentation générale pour les agents de maîtrise, hors contexte inflation. Votre rôle est essentiel dans la coordination et la gestion des équipes, et nous avons veillé à ce que cela soit reconnu par des augmentations de salaire adaptées.

**Cadres :** La Direction accepte la revalorisation des salaires des Responsables d'activité à la suite d'une initiative de la CFE-CGC.

## UN MOUVEMENT PACIFIQUE & HISTORIQUE !

Grâce à notre mouvement pacifique, une première depuis 25 ans, **nous avons réussi à obtenir une négociation pour une prime d'ancienneté.**

Le port des **gilets jaunes** a été un symbole fort de notre unité et de notre détermination. Ce mouvement a été couronné par la mise en place d'une prime d'ancienneté, prouvant ainsi que **la solidarité et l'engagement paient.**

## MESURES ADOPTÉES SUITE AUX NÉGOCIATIONS :

**Salaires minima par catégorie au 1er janvier 2025 :**

- Niveau A1 : 1801,84€
- Niveau A2 : 1 837,88€
- Niveau B : 1 872,63€
- Niveau C : 2021,55€
- Niveaux D : 2 800,00€



## ÉVOLUTION DE LA PRIME D'ANCIENNETÉ :

- 5 à <10 ans : 20,00€
- 10 à <15 ans : 30,00€
- 15 à <20 ans : 45,00€
- > 20 ans : 70,00€

Ces augmentations seront versées en avril 2025.

Enfin, la CFE-CGC demande l'ouverture de négociations à venir sur la reconnaissance du statut d'agent de maîtrise dont le sujet a été refusé par la direction lors des NAO.

## POURQUOI CHOISIR LA CFE-CGC ?

- **Une voix forte** : Nous sommes le syndicat qui défend vos intérêts avec conviction. Chaque négociation est menée avec l'objectif de faire entendre vos voix et de répondre à vos attentes.
- **Une écoute attentive** : Vos retours et vos suggestions sont précieux. La CFE-CGC est à votre écoute pour recueillir vos idées et vos préoccupations afin de les intégrer dans nos revendications.
- **Un collectif solidaire** : En nous rejoignant, vous faites partie d'un collectif puissant qui œuvre pour la justice sociale et la reconnaissance de chacun.

## #Mobilisez-vous !

Votre soutien est essentiel, montrez votre détermination en vous impliquant dans les discussions, en partageant vos préoccupations et en faisant entendre votre voix.

La CFE-CGC est là pour vous et nous avons besoin de votre mobilisation !

Mérouane BERRED

Délégué Syndical Central



# 100% À VOS CÔTÉS

CFE-CGC GROUPE LA POSTE – 90 RUE LAFAYETTE – 75009 PARIS  
01 48 24 77 32 – cgclaposte@gmail.com

CFE  
CGC  
Groupe La Poste